

Le cultivateur de l'Est a absolument le même avantage de la réduction du tarif que le cultivateur de l'Ouest. C'est du dégrèvement de l'impôt que le cultivateur retire son avantage, et non de la réduction des tarifs de chemins de fer, parce que les manufacturiers bénéficieront des réductions des tarifs de chemins de fer pour compenser le dégrèvement de l'impôt. Si mon honorable ami a raison de dire que le prix des machines agricoles est plus élevé à cause des droits qui ont été imposés, alors si nous diminuons ces droits, le prix baissera pour le cultivateur. Le cultivateur de l'Est bénéficie donc de cette réduction, aussi bien que le cultivateur de l'Ouest, si mon honorable ami ne se trompe pas en disant que ce qui est enlevé au tarif doit diminuer le prix de l'article.

M. McMASTER: Je remercie le ministre de cette explication que je n'ai pas entendue auparavant. Je ne suis pas encore convaincu. Effectivement, je suis convaincu qu'il est de mauvaise administration de conclure avec les compagnies de transport des arrangements d'après lesquels les taux sur certaines marchandises seront moins élevés quand elles prendront la route de l'Ouest plutôt que celui de l'Est. Cette conduite n'est pas justifiée et, avec le temps, elle créera du mécontentement.

Disons, par exemple, qu'un homme dans les cantons de l'Est achète un tarare cribleur à Toronto; lorsqu'il verra une diminution du taux de transport en faveur d'un rival établi sur une terre près de Regina, alors que lui-même est obligé de payer le plein taux, il sera, naturellement, mécontent. Je n'évoque pas en doute la déclaration du ministre à l'effet que les taux de transport sont plus élevés à destination de l'Ouest qu'à destination de l'Est, mais cela, à mon sens, ne renverse pas mon objection contre l'établissement d'un régime d'inégalité en matière de taux de transport, au bénéfice d'une partie du pays.

M. HENDERS: Je désire attirer votre attention sur le fait que depuis des années l'Ouest se plaint de ce que l'Est est favorisé en matière de taux de transport pour les marchandises. Je ne voudrais certainement pas empêcher l'Etat de jouir des taux les moins élevés possible, mais je veux bien faire comprendre aux honorables députés que les réductions opérées par le présent projet ne donneront aucun avantage aux cultivateurs de l'Ouest lorsqu'on tient compte du fait que l'Est est favorisé depuis tant d'années.

M. McKENZIE: Je n'ai peut-être pas donné toute l'attention que j'aurais dû à

[L'hon. sir Thomas White.]

cette affaire des taux; en tout cas j'ai certainement compris que les concessions devaient être en faveur, non d'une seule région, mais d'un pays tout entier. Je ne pourrais pas consentir, par exemple, à ce que le taux pour le transport d'un tracteur allant de Toronto à l'Ouest ne soit pas le même que celui du même tracteur à destination d'un endroit dans l'Est. Si le Gouvernement cherche à établir pareille inégalité je veux m'y opposer carrément. L'honorable député de Macdonald nous dit qu'il y a toujours eu du favoritisme. Pour moi, je ne m'en suis jamais aperçu et je ne voudrais jamais m'associer à pareille politique. Toutefois, s'il y a eu du favoritisme dans le passé ce n'est pas une raison pour qu'on le maintienne à l'avenir. Les mêmes taux devraient être en vigueur par tout le pays, peu importe dans quelle direction le trafic fait son mouvement.

L'hon. sir THOMAS WHITE: Notre arrangement ne favorise personne au détriment de l'Est. Il existait une situation irrégulière qui militait contre les intérêts de nos manufacturiers de l'Est en faveur de leurs rivaux de Chicago et ailleurs aux Etats-Unis. Ainsi que je l'ai déjà indiqué, l'Est jouissait de la concurrence par voie d'eau. Le taux de Chicago à la Nouvelle-Ecosse n'est pas moins élevé que le taux de Toronto à la Nouvelle-Ecosse; par contre le taux entre Chicago et Regina était plus bas que le taux entre Montréal et Regina. Nous avons fait disparaître cette inégalité; le cultivateur de l'Est bénéficie—voilà la chose importante, ce me semble—de la réduction dans le tarif sur les instruments aratoires.

M. MAHARG: Je ne puis pas du tout comprendre pour quelle raison les députés de la gauche prétendent que les cultivateurs de l'Ouest auront un avantage sur les cultivateurs de l'Est. Ils ne profitent pas du tout de cette réduction dans les taux du transport des marchandises. Cette réduction a été faite dans le seul but de permettre la diminution du tarif sur les instruments aratoires et cette diminution est tout aussi avantageuse pour les gens de l'Est que pour ceux de l'Ouest. Le seul avantage qui résulte au profit de qui que ce soit provient de cette réduction du tarif.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 4 (exemptions de droits imposés par l'article 3 de Loi du revenu de guerre du tarif des Douanes, 1915):

L'hon. sir THOMAS WHITE: Je veux proposer deux amendements, monsieur le